

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet Rive Droite : validation de l'autorisation environnementale, dernière étape administrative avant les travaux

La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes a délivré l'autorisation environnementale pour le projet de réaménagement de la Rive Droite du Rhône porté par la Métropole de Lyon en lien avec la Ville de Lyon. Cette dernière étape dans l'élaboration du projet permettra ainsi de programmer le démarrage des travaux de la première tranche, allant du pont Wilson à la passerelle du collège.

Cet arrêté vient conclure deux années d'études et d'échanges approfondis avec les services de l'État concernant les effets environnementaux du projet Rive Droite, en particulier la biodiversité, la qualité de l'air, les mobilités. La procédure d'autorisation environnementale a intégré la réalisation d'une étude d'impact conséquente, dont les études de mobilité validées par les différents services de l'État, à disposition du public au cours d'une enquête publique en juin et juillet 2025.

L'arrêté préfectoral souligne que le projet répond « à des raisons impératives d'intérêt public majeur » notamment en remédiant aux « nombreux dysfonctionnements » constatés sur cet axe : « inconfort des cheminements piétons et cyclables, peu qualitatifs et peu sécurisants, perte du lien physique et visuel au Rhône et une altération du patrimoine arboré », s'ajoutant à la « prédominance de la voiture avec un caractère quasi-autoroutier, entraînant bruit et pollution de l'air ».

L'arrêté souligne également que la présence des espaces verts qui « contribue à l'amélioration du cadre de vie et de la santé des usagers, permet de lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbain et participe à l'adaptation au changement climatique en offrant des espaces de fraîcheur » tout en améliorant la biodiversité et les connexions écologiques et le développement des modes doux.

Pour rappel, le projet Rive Droite initié par la Métropole de Lyon en lien avec la Ville de Lyon en 2021 porte sur le réaménagement de 2,5 kilomètres du quai de la rive droite du Rhône, entre le pont de Lattre de Tassigny et le pont Gallieni, au sein du périmètre inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Tout en maintenant 3 voies de circulation automobile pour l'accès à la presqu'île, le projet permet de réaffecter 15 hectares d'espaces publics à de nouveaux usages : trottoirs élargis devant les commerces et promenade le long des quais, voie cyclable, couloirs pour les bus, activités récréatives et culturelles, renaturation, etc. Le projet comporte la plantation de plus de 1000 arbres, la désimperméabilisation de 45% des surfaces, l'augmentation de +75% de surface allouée aux piétons, la création d'aire ludiques et de terrasses.

Contacts presse :

Laetitia Latapy, attachée de presse – email : llatapy@grandlyon.com – tel. 06 46 18 90 93